

REGLEMENT DE L'OPERATION

« LET'S GO GIRLS ! »

L'opération « **Let's Go Girls !** » organisée par le Studio NSO, service de la ville de Nogent-sur-Oise, avec le soutien de l'Etat, en partenariat avec la Grange à Musique de la Ville de Creil, **s'adresse à toutes les artistes féminines, âgées de 16 à 25 ans, résidentes de l'Agglomération Creil Sud Oise, auteures et interprètes dans le champ des musiques actuelles** : rock/pop, chanson/ musiques du monde, électro et hip-hop, etc.

Les objectifs de cette opération sont de favoriser l'accès à la culture des habitantes des Quartiers Politiques de la Ville de l'Agglomération Creil Sud Oise, de favoriser l'accès à la culture et aux équipements culturels des jeunes artistes féminines.

SONT EXCLUS :

- ✓ Les artistes engagées par un contrat discographique (contrat d'artiste) auprès des majors.
- ✓ Les artistes ayant plus de 6 ans d'existence scénique.
- ✓ Les artistes masculins.
- ✓ Les artistes âgées de moins de 16 ans ou de plus de 25 ans.
- ✓ Les candidatures incomplètes.
- ✓ Les artistes résidant en dehors de l'Agglomération Creil Sud Oise.

DATES DE L'OPERATION

1/ Appel à candidatures

Du mardi 1^{er} mars au vendredi 8 avril 2022 à 19H

2/ Jury de sélection

Entre le lundi 11 avril et le vendredi 15 avril

3/ Nomination des lauréates

Entre le lundi 18 avril et le vendredi 22 avril

4/ Enregistrement des titres au Studio NSO

Entre le lundi 25 avril et le vendredi 31 mai

5/ Le mixage des titres, la réalisation de clips

Entre le mercredi 1^{er} juin et le vendredi 15 juillet

6/ Une résidence scénique à la Grange à Musique de Creil

Du 24 au 29 octobre 2022

7/ Le concert de fin de projet, la sortie du disque

*Le 28 **ou** le 29 octobre 2022*

MODALITES D'INSCRIPTION

Les formulaires de candidatures sont accessibles et à compléter en ligne à l'adresse www.nogentsuroise.fr/se-divertir/culture/le-studio-son

SELECTION

Un jury, composé d'actrices culturelles de l'Agglomération Creil Sud Oise, se réunira afin de sélectionner **10 artistes** pour participer à ce dispositif.

Les lauréates seront contactées par téléphone pour leur signifier leur sélection.

Les artistes qui ne seront pas retenues seront prévenues par mail.

PRIX

Chaque lauréate gagnera :

- **L'enregistrement, le mixage et le mastering d'un titre au Studio NSO** - encadrés par des professionnels - qui fera partie d'une compilation de 10 titres qui seront mis en ligne sur les différents services de streaming.
- La participation à une **résidence scénique** à la Grange à Musique de Creil de 4 jours, accompagnés par des techniciens professionnels.
- La participation à un **concert** en public (si les conditions sanitaires le permettent) à la Grange à Musique de Creil le 28 ou le 29 octobre 2022. Ce concert pourra faire l'objet d'une captation audiovisuelle retransmise en direct sur les réseaux sociaux du Studio NSO et de ses partenaires.

Le Studio NSO sélectionnera parmi les 10 titres enregistrés, 1 à 3 titres qui feront l'objet d'un **clip**, tourné par une équipe professionnelle, qui sera diffusé sur les différents réseaux du Studio NSO.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par **La Mairie de Nogent-sur-Oise** pour **l'organisation du jeu concours « LET'S GO GIRLS ! »**

Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Le traitement est nécessaire au respect de l'exécution du présent contrat.

Les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : Mairie de Nogent-sur-Oise.

Les données sont conservées pendant 2 ans à compter du jour d'inscription.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement ainsi que votre droit à la portabilité de ces données. Le droit d'opposition ne s'applique pas à l'exécution contrat.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le **service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante** :

Mme AVICE, référente RGPD, 74 rue du Général de Gaulle, 60180, Nogent-sur-Oise, m.avice@nogentsuroise.fr, 06.88.08.69.84 / 03.44.66.86.75

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

CONSENTEMENT A L 'UTILISATION DES ŒUVRES REALISEES DANS LE CADRE DE CE DISPOSITIF

La candidate autorise le Studio NSO à utiliser les œuvres produites dans le cadre de ce dispositif à des fins promotionnelles et commerciales (compilation audio, programme audiovisuel, site internet, réseaux sociaux, etc), à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans.

La candidate garantit au Studio NSO qu'elle dispose de l'ensemble des autorisations nécessaires à l'exploitation des éléments fournis en vue de ces exploitations.

LES ARTISTES RETENUES POUR LE DISPOSITIF « LET'S GO GIRLS » S'ENGAGENT A PARTICIPER AUX PRESTATIONS CITEES CI-DESSUS ET A MENTIONNER LE STUDIO NSO LORS D'INTERVIEWS, DOSSIERS DE PRESSE, OU TOUT AUTRE SUPPORT DE COMMUNICATION DE L'ARTISTE, ET CE PENDANT UNE ANNEE.